

## CHARTRE QUALIOPI

### Référentiel de qualité pour la formation professionnelle continue

#### Les critères qualité du référentiel national QUALIOPI

La qualité d'une action de formation s'apprécie selon **7 critères définis par le décret** n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle que le centre hospitalier de Versailles **s'engage à respecter** :

- 1- Garantir une information complète et exhaustive sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- 2- Identifier précisément les objectifs des prestations proposées et les adapter aux publics bénéficiaires lors de la conception de la prestation
- 3- Adapter les dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation au public formé
- 4- Vérifier/s'assurer de l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre
- 5- Vérifier la qualification et assurer le développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations
- 6- S'assurer de l'inscription et de l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- 7- Prendre en compte les appréciations et réclamations exprimées par les stagiaires

#### Notre Charte QUALITE

Toutes nos prestations sont personnalisées et se doivent de répondre précisément à la demande de nos clients. Notre engagement qualité est structuré autour de trois axes :

La satisfaction du client (qu'il soit bénéficiaire ou prescripteur)	L'implication de l'équipe	L'amélioration continue de nos prestations
---	---------------------------	--

#### Nos engagements QUALITE

- ✓ Proposer des formations répondant à la réalité du métier visé et aux besoins du secteur d'activité grâce à une veille régulière et performante
- ✓ Veiller à l'adéquation entre les contenus pédagogiques, les objectifs de la formation et les publics visés
- ✓ Proposer des actions de formation correspondant aux besoins des apprenants et personnaliser notre offre afin elles correspondent au projet professionnel de l'apprenant
- ✓ Informer et conseiller les prescripteurs et les bénéficiaires sur les dispositifs de formation adaptés à leurs besoins et les financements correspondant à leur situation
- ✓ Apporter un accueil, un suivi et un accompagnement personnalisé et efficient à chacun de nos apprenants
- ✓ Veiller à toujours mobiliser les moyens humains et matériels les mieux adaptés à la nature de nos prestations
- ✓ Choisir avec soin les modalités pédagogiques et les profils de formateurs pour contribuer au développement optimal des compétences des apprenants
- ✓ Maintenir et développer les compétences de nos collaborateurs et formateurs
- ✓ Recueillir, traiter et répondre aux remarques ou réclamations de nos interlocuteurs (apprenants, prescripteurs, financeurs)
- ✓ Mesurer systématiquement la qualité et l'impact de nos prestations dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue mais aussi partager ces évaluations avec l'ensemble de nos partenaires.
- ✓ Répondre aux sollicitations des financeurs avec rapidité et efficacité.
- ✓ Respecter les obligations légales et la réglementation en vigueur.
- ✓ Veiller à ce que nos pratiques s'inscrivent dans une démarche RSE, respectueuse des enjeux du développement durable environnementaux, sociaux, économiques et éthiques.
- ✓ Diffuser des informations claires, précises et facilement accessibles de nos formations.